Camille PAUGET, Marius HIVELIN

CEJMA Beautyfarm

1) Relatez l'infraction dont est victime Marie C.

Suite à une cyberattaque contre la société Beautyfarm qui est une entreprise française de produits de beauté. Marie C à été victime d'un vol de certaines de ces données personnelles (nom, prénom, coordonnées, etc.). Grâce à cette cyberattaque le voleur à pu effectuer des transactions à son insue ainsi qu'un prêt à la consommation.

Marie C à donc été victime d'une usurpation d'identité, d'une fraude à la carte bancaire, d'un vol de ses données personnelles.

2) Proposez une argumentation juridique que Marie C. pourrait développer à l'encontre de l'usurpateur.

Marie C à plusieurs solutions pour déposer plainte, elle peut déposer plainte auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie, elle peut aussi déposer une pré-plainte en ligne.

Pour cette plainte, elle pourra s'appuyer sur les articles 226-4-1 qui stipule que l'usurpation d'identité est puni par la loi.

Pour une plainte au civil, elle peut s'appuyer sur l'article 1240 du code civil sur la responsabilité civile, grâce à celui-ci, elle pourrait être dédommagée sous forme de dommage et intérêt.

Pour apporter une preuve à sa plainte, dans le cas où elle était au travail, la vidéo de surveillance peut permettre de prouver qu'elle n'a pas effectué d'achat avec sa carte au moment des faits.

3) Envisagez les sanctions encourues par la société Beautyfarm

L'article 1240 du Code civil oblige toutes personnes ayant causé dommage à autrui de dédommager la victime sous forme de dommage et intérêt. Pour cela la victime doit prouver la faute, le dommage et le lien de causalité entre la faute et le dommage.

Ainsi, Marie peut forcer la société Beautyform de la dédommager ou forcer des sanctions contre Beautyform.

Ces sanctions peuvent consister de 5 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende envers l'entreprise.

Aussi, les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal, la responsabilité du dirigeant peut être engagée si il n'avait pas mis en œuvre des mesures adéquates pour préserver la sécurité des données informatiques à caractère personnelle.